

Vendredi 7 avril 2023 - SAINT-ANGEL : Des travaux décidés par les élus

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le budget primitif 2023 a été voté. Il s'équilibre en investissement à 590 609 € et 641 334 € en fonctionnement.

En investissement, il comprend la fin des travaux de réhabilitation du groupe scolaire, des travaux de terrassement et d'enrobés sur la place du centre socio-culturel (autour du centre) avec la création d'un cheminement entre la mairie et le centre socio-culturel. Les travaux s'élèvent à 15 545 € HT. La rénovation de la salle du conseil municipal de la mairie pour 5 044 € HT et le remplacement du matériel informatique à la mairie pour 1 510 € HT. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Département et la Communauté de Communes (fonds de concours). A noter que les travaux de rénovation du mur du cimetière se poursuivent avec l'association pour le Développement Économique du Bassin de Montmarault



Environnement : Des travaux de terrassement et d'enrobés seront réalisés sur la place du centre socio-culturel, avec la création d'un cheminement entre les deux bâtiments.

(ADEM) dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion.

Taux d'imposition : Les taux communaux ne subissent pas d'augmentation. Le budget primitif 2023 prend en compte une évolution des bases fiscales. Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour une grande partie des contribuables. Pour la partierestante (déterminée en fonction d'un niveau

de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en 3 ans jusqu'en 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seul, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Les taux des taxes sont les suivants : Les taux sont les suivants : taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,43 % ; Foncier bâti : 32,37 % ; foncier non bâti: 31,34 %.

Budget assainissement : Il a été voté. Il s'équilibre en fonctionnement à 23 329 € et à 158 736 € en investissement. Les travaux d'assainissement 2^{ème} tranche avec le cheminement d'une partie du réseau collectif de la lagune feront partie d'une consultation des entreprises d'ici l'automne.

Personnel : Une offre d'emploi pour un poste d'adjoint technique territorial a été déposée sur Emploi territorial. Le poste est à pouvoir à compter du 1^{er} juillet 2023.

La pêche à l'étang du Mont a ouvert le dimanche 9 avril. La pêche est réservée aux habitants de Saint-Angel (cf. arrêté municipal ARR2023_13 à consulter sur site, en mairie ou sur le site internet : saintangel03.fr)